

Temps partiel, les enseignants des écoles y ont droit !

Monsieur le Ministre,

Les autorisations de temps partiel pour les enseignants des écoles subissent un véritable coup d'arrêt dans nombre de départements. Une fois de plus, nous, enseignants du primaire, ne disposons pas des mêmes droits que l'ensemble des fonctionnaires.

- ✓ On nous refuse de concilier notre vie professionnelle et familiale.
- ✓ On nous refuse l'accès à certains postes (direction, remplaçant, formation, ASH...) sous prétexte qu'ils sont incompatibles avec l'exercice à temps partiel.
- ✓ On nous impose des quotités non choisies à cause de la réforme des rythmes et de ses journées à durée inégale ce qui n'est pas sans conséquence sur notre salaire.

Cette gestion des ressources « humaines » par les inspections académiques qui de surcroît pénalise en grande majorité des femmes n'est pas acceptable ! Nous n'avons pas à faire les frais d'une réforme des rythmes scolaires inadaptée ou de recherche d'économies budgétaires inappropriées.

Votre ministère doit s'engager à respecter les droits des enseignantes et des enseignants des écoles et leur permettre d'exercer à temps partiel sur le poste de leur choix et selon la quotité qu'ils et elles auront choisi.

Nom :

Prénom :

Département d'exercice :